

APPENDICE «ENVO-3»

Ministère de l'Environnement Canada
 Minister Environment Canada

POUR DIFFUSION IMMEDIATE
 10-42-089-08

ÉLIMINATION GRADUELLE DES CFC AU CANADA

Le 28 novembre 1988, le ministre de l'Environnement, M. Bouchard, a annoncé au Parlement fédéral la mise en œuvre d'un programme national visant l'élimination progressive des chlorofluorocarbures (CFC) de l'industrie canadienne. Ce programme a pour objectif de réduire les émissions de CFC de 90% d'ici 1999 au plus tard.

"ÉLIMINATION GRADUELLE DES CFC AU CANADA"

MINISTRE ENVIRONNEMENT CANADA

La présente annonce a été faite lors de la première journée de l'Assemblée parlementaire internationale sur la protection de l'environnement, tenue à Washington, D.C., le 28 novembre 1988. Le Canada sous les auspices des Nations Unies. Le programme de l'Assemblée est de faire progresser le projet de droit international de l'atmosphère, comme les demandes de l'Assemblée de Brian Mulroney en juin dernier. Les délégués ont discuté au point les principes qui ont servi de base à la formulation des recommandations à des fins d'actions ultérieures.

M. Bouchard a déclaré que le programme national visant l'élimination progressive des CFC de l'industrie canadienne sera mis en œuvre sans délai. Le reste sera éliminé dès que des méthodes seront mises au point pour remplacer ces produits chimiques sans créer de perturbations sociales importantes et, en ce qui concerne les produits médicaux et les autres produits importants, sans menacer la vie canadienne.

